

Auvio disponible depuis l'étranger

Vidéos Pour assurer cette étape, la création d'un compte utilisateur est nécessaire dès ce lundi.

Dès le 21 mars prochain, les contenus vidéo disponibles sur la plateforme RTBF Auvio seront accessibles dans tous les pays de l'Union européenne. Le géoblocage des contenus vidéo, "source d'insatisfaction numéro un sur Auvio", sera supprimé pour les résidents belges qui voyagent, grâce à un nouveau règlement européen. Concrètement, les auditeurs et téléspectateurs de la RTBF pourront suivre leur programme préféré, en direct ou en "replay", depuis un autre pays de l'Union européenne.

Authentification obligatoire

Pour permettre cette avancée, il est obligatoire de se créer un compte utilisateur sur la plateforme dès ce 19/02. Une fois à l'étranger, vous devez prouver que vous êtes un résident belge. "Un SMS contenant un code vous sera en-

voyé sur votre numéro belge lors de votre 1^{re} authentification. Ce code devra être encodé une et une seule fois pour pouvoir accéder aux contenus digitaux." Créé en avril 2016, le portail qui connaît un succès remarquable, permet ainsi à ses utilisateurs de voir et écouter, revoir ou réécouter un large choix de contenus. "Nous avons préféré procéder de manière crescendo et nous avons déjà près de 600 000 comptes créés", nous précise Cindy Janssens, digital content manager d'Auvio.

"Des contenus recommandés"

Ce changement "ne concerne que les contenus limités à la Belgique comme les films, séries, documentaires ou encore les compétitions sportives, explique Cindy Janssens. Le JT et d'autres productions RTBF sont accessibles dans le monde entier et le resteront".

Cette authentification gratuite a également pour objectif de proposer à l'internaute, à l'image du géant Netflix, "des contenus recommandés en fonction de son profil", ajoute la content manager. Auvio souhaite ainsi offrir un "meilleur service à destination de son public".

L.L.

Et le géoblocage des chaînes françaises ?

Arte fait exception

Accessibilité. En janvier 2018, les séries diffusées sur Arte, "Maroni, les fantômes du fleuve", "Aurore", la saison 4 de "Peaky Blinders" ou "River", ont pu être visionnées en "replay" pendant sept jours par le public belge. En effet, si globalement les nouvelles directives européennes qui assouplissent le géoblocage ne concernent pas les chaînes publiques mais uniquement les services payants (comme les plateformes SVOD), Arte a développé une politique à part dans l'Hexagone. Son ambition est de "rendre son offre accessible au plus grand

nombre en Europe", nous explique-t-on du côté de la chaîne franco-allemande. Ainsi, dans les négociations contractuelles, programme par programme, avec les producteurs, Arte cherche à acquérir les droits pour le "replay" avec "une géolocalisation la plus large possible".

En 2017, en vue d'une mise en ligne sur Arte + 7, Arte a détenu les droits mondiaux de 46,79 % de ses programmes et les droits européens de 24,22 % d'entre eux. Si on inclut à ce calcul les droits pour l'Europe francophone et germanophone, la part de programmes accessibles en "replay" à l'étranger atteint 88,34 %. C.G., à Paris